

Lausanne, le 18 mars 2020

Communiqué de presse

Soutien du Conseil d'État vaudois au tissu économique du canton **Une réaction rapide et efficace grâce à des finances saines**

La réactivité du Conseil d'État, qui a pris aujourd'hui ses premières mesures financières face à la crise, réjouit le PLR Vaud. Ce sont déjà 150 millions de francs qui sont prévus pour l'économie, dont 100 pour pallier aux difficultés de trésorerie des PME et des indépendants et 50 alloués à l'assurance chômage. Par ailleurs, le PLR Vaud salue également les possibilités d'adaptation rapide des acomptes (AVS et impôts), de même que la simplification des procédures de demande de réduction de l'horaire de travail (RHT).

Le PLR Vaud prend acte avec satisfaction que ses requêtes ont été entendues par le Conseil d'État et les ministres des départements concernés (DFIRE et DEIS) qui ont su réagir rapidement. Cette réactivité était nécessaire au vu de l'urgence tant sanitaire qu'économique, et de l'évolution défavorable de la situation.

Le Conseil d'État apporte une première réponse express aux vives préoccupations des PME et indépendants ainsi que de leurs salariés en débloquant une enveloppe globale de 150 millions de francs ; 100 millions pour limiter leurs difficultés de trésorerie par l'intermédiaire de dispositifs bancaires tels que des lignes de crédits garantie par l'État et 50 millions alloués à l'assurance chômage. Ce dispositif sera adopté par la commission des finances (COFIN) présidée par Alexandre Berthoud, député et vice-président PLR.

Le canton de Vaud a la chance de pouvoir compter sur un tissu économique riche et varié. En situation de crise, des mesures pragmatiques doivent être prises afin que tous les modèles d'activités soient soutenus. Les décisions récentes du Conseil d'État sont la preuve que les membres du gouvernement vaudois s'affairent à trouver des solutions multiples et adaptées à tous les acteurs économiques.

Le PLR Vaud souligne que ces disponibilités financières résultent notamment de finances assainies de notre canton qui octroient ainsi au Conseil d'État une marge de manœuvre importante dans des périodes d'urgence sanitaire et économique comme celle que nous vivons actuellement.

En outre, le dispositif mis en place par le Conseil d'État permettra aux PME et aux indépendants d'obtenir rapidement des diminutions de charges par la réduction des acomptes (AVS, impôts) calculés sur l'année 2019 pour s'adapter à la péjoration subite de leurs revenus, et à la situation économique et sociale préoccupante. Il s'agit de ne pas désengager les collaborateurs des diverses entreprises afin, à terme, de pouvoir relancer l'économie rapidement lorsque la crise sanitaire sera passée.

Le PLR salue également les mesures de simplification introduites dans le cadre des demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT) qui permettront aux entreprises d'avoir désormais une vision claire de leurs droits et obligations quant aux indemnités qui pourraient leur être octroyées. L'accélération de la procédure permettra aux bénéficiaires de disposer rapidement de liquidités afin de s'acquitter des charges dont principalement les salaires.

PLR

Les Libéraux-Radicaux

PLR.Les Libéraux-Radicaux Vaud
Place de la Riponne 1
1005 Lausanne

T +41 (0)21 323 72 78

info@plr-vd.ch
www.plr-vd.ch



Le PLR Vaud réitère son soutien et sa solidarité à toutes celles et ceux qui sont touchés par la pandémie et ses conséquences sanitaires et économiques.

Contacts :

Marc-Olivier Buffat, président du PLR Vaud, 079 252 78 20

Florence Gross, vice-présidente du PLR Vaud, 079 709 85 68

Alexandre Berthoud, vice-président du PLR Vaud et président de la COFIN, 078 756 10 08

Floriane Wyss, secrétaire générale du PLR Vaud, 077 426 85 35